

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3246

présenté par
M. Thiébaud

à l'amendement n° 2034 (Rect) de Mme Marsaud

ARTICLE 55

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , de manière anonymisée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que les informations mises à disposition des assujettis par la plateforme le seront de manière anonymisée.